Bureau régional - Informations de paiement des jetons de présence

A établir en 2 exemplaires *: un à conserver par le président de ce bureau et l'autre à remettre au président du bureau de canton A*

Obligatoire

Bureau n° 1

☒ *Parlement régional (B)*

Code postal 1000

Commune BRUXELLES

Attention :
En cas d'erreurs, veuillez barrer la ligne entière & remplir une ligne de réserve complète

Les fonctionnaires qui optent pour une dispense de service (si stipulé dans leur statut) n'ont pas droit aux jetons de présence et indiquent 'Dispense de service'.

Fonction*	*Numéro National* (Voir au verso de la carte d'identité)	*Nom & Prénom*	*Numéro de Compte Bancaire en Belgique*	Montant	Dispense de service
P			BE	125	
S			BE	90	
A			BE	90	
A			BE	90	
A			BE	90	
A			BE	90	
			BE		
			BE		
			BE		

* P=président, S=secrétaire, A=assesseur

Signatures : *Les soussignés, membres de ce bureau électoral déclarent que les données sont exactes.*

☎ *Président*